

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février,

**N°25.01.02**

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 21 février 2025

Présents	10
Pouvoir	2
Absent/ Excusé	

**MEMBRES PRESENTS** : Amapola VENTRON, Philippe ARDHUIN, Richard MALLIÉ, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Laurence BEGEY, Dominique VALÉRA, Corinne LEMEUT, Joseph CASSARO et Robert CANAMAS

**POUVOIRS** : Christian TANTI à Amapola VENTRON  
Sylvie SOUCHON à Laurence BEGEY

**OBJET :**  
**RAPPORT**  
**D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE-**  
**EXERCICE 2025**

Madame la Présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15, L5211-10 et L.5211-12-1 ;

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Président présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Vu la loi n°2015 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (appelée loi NOTRe) a renforcé les obligations d'information pour les communes de 10 000 habitants et prévoit que le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail des agents de la collectivité en vue d'améliorer l'information des élus sur ce point avant le budget ;

Vu l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et un objectif d'évolution du besoin annuel de financement;

Vu la loi n°2019-1461 dite engagement et proximité du 27 décembre 2019, et notamment son article 92, qui prévoit la présentation d'un état des indemnités perçus par chaque élu l'année précédente, devant l'organe délibérant.

Il est proposé aux membres du syndicat de :

**PRENDRE ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 et de son annexe jointe à la présente délibération, concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat ;

**PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat;

**AUTORISER** Madame la Présidente, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

**LE COMITÉ SYNDICAL**  
Où l'exposé de Madame la Présidente  
Après avoir délibéré à l'unanimité décide

**DE PRENDRE ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 et de son annexe jointe à la présente délibération, concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat ;

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 concernant le budget du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat;

**D'AUTORISER** Madame la Présidente, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la  
Présidente, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le : ..... et de la  
publication le : .....

Amapola VENTRON,  
Présidente



**Annexe à la délibération n°25\_01\_02**



**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2025**



## SOMMAIRE

<b><u>Préambule-Contexte général</u></b> .....	<b>p 3</b>
<b><u>I.LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE</u></b> .....	<b>p 4</b>
<b>A. Les perspectives économiques mondiales</b> .....	<b>p 4</b>
<b>B. Sur le plan national</b> .....	<b>p 5</b>
<b><u>II.LE PROJET DE LOI DE FINANCE 2025</u></b> .....	<b>p 7</b>
<b><u>III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SIGV POUR 2025</u></b> .....	<b>P 9</b>
<b>A. Les évolutions au sein du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) en 2024</b> .....	<b>p 9</b>
a. En matière d'intégration de commune .....	<b>p 9</b>
b. En matière d'organisation générale.....	<b>p 9</b>
c. En matière de déploiement de services et d'outils utiles aux communes	
d. En matière de moyens humains .....	<b>p 10</b>
e. En matière de moyens matériels .....	<b>p 10</b>
<b>B. L'analyse de l'exercice budgétaire 2024</b> .....	<b>p 11</b>
a. L'état des dépenses et recettes de fonctionnement.....	<b>p 11</b>
b. L'état des dépenses et recettes d'investissement.....	<b>p 12</b>
c. L'état des investissements.....	<b>p 12</b>
d. Estimation du résultat de clôture 2024.....	<b>p 13</b>
<b>C. Les orientations budgétaires 2025</b> .....	<b>p 13</b>
a. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	<b>p 13</b>
b. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement .....	<b>p 17</b>
c. Perspectives d'évolution de la dette.....	<b>p 19</b>
d. Le détail des investissements programmés pour 2025 .....	<b>p 20</b>
<b>D. Les ressources humaines</b> .....	<b>p 22</b>
a. Structure et évolution des effectifs .....	<b>p 22</b>
b. dépense de personnel sur l'exercice 2024 .....	<b>p 24</b>
c. Durée effective du travail .....	<b>p 24</b>
d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2025.....	<b>p 25</b>

## Préambule- Contexte général

Préalablement au vote du Budget Primitif (BP), la réglementation prévoit la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui a pour vocation de présenter aux membres du Conseil syndical les informations essentielles leur permettant d'appréhender les orientations budgétaires proposées pour mettre en œuvre l'action publique locale.

Le DOB s'appuie sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui, conformément à l'article D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, comporte :

- les principaux éléments de contexte macroéconomique international et national (I)
- les principales mesures de la loi de finances pour 2025 (II)
- enfin les orientations budgétaires locales faisant état des ressources et charges de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement et l'endettement (III).

Ce débat vise à préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi de finances pour 2024 (art. 191) instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un « budget vert » présentant l'impact environnemental de leurs dépenses.

Il sera obligatoirement présenté au compte administratif de l'année 2024.

Ainsi, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2025.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution des participations communales, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette ainsi que sur les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans le syndicat.

## I – CONTEXTE MACROECONOMIQUE

### A. Les perspectives économiques mondiales

L'économie mondiale s'est poursuivie à un rythme légèrement supérieur aux attentes, malgré divers facteurs négatifs, dont la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et l'évolution du conflit au Moyen-Orient. La croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3.2 % en 2024 et 2025, soit des niveaux très proches du taux de 3.1 % enregistré en 2023.

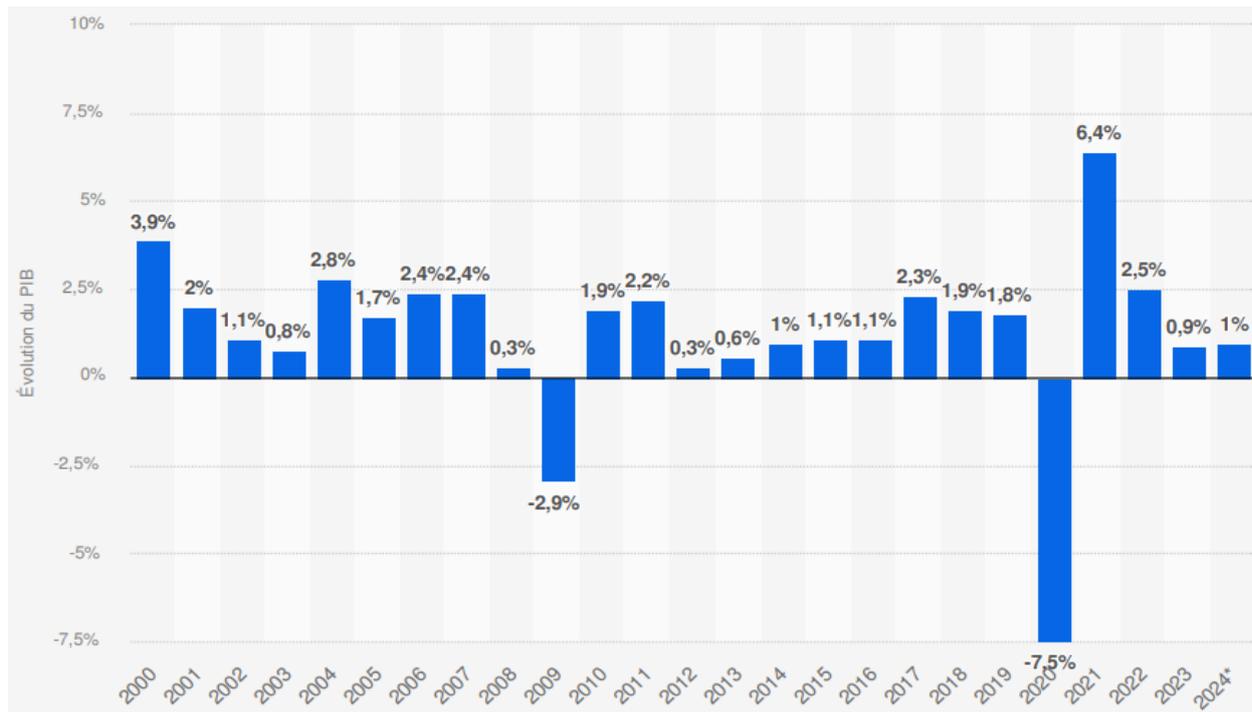


L'inflation ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires.

L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse. Eu égard au ralentissement de l'inflation et à une meilleure capacité des pays à absorber les effets d'un rééquilibrage budgétaire, il est d'actualité pour de nombreux pays de mettre l'accent sur l'assainissement des finances publiques afin de rétablir une capacité budgétaire à faire face aux chocs futurs, de dégager des recettes pour financer de nouvelles priorités de dépenses et de freiner la hausse de l'endettement public.

## B. Sur le plan national

Sur le plan national, la croissance du PIB est projetée à environ 1,1 % pour 2024. Cette croissance modeste est due à des taux d'intérêt élevés qui continuent de peser sur l'activité économique. Toutefois, la Banque de France prévoit une progression significative du PIB au troisième trimestre notamment due à l'impact transitoire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.



Ce graphique représente l'évolution annuelle du Produit Intérieur brut (PIB) en volume en France de 2000 à 2024. Après un fort impact sur le PIB français de la pandémie de Covid en 2020, le PIB de la France est reparti à la hausse à partir de 2021 mais son augmentation reste faible. Pour 2024, le gouvernement a ainsi revu à la baisse sa prévision d'une croissance de 1,4% en prévoyant finalement une croissance de seulement 1% pour l'année 2024.

Le contexte inflationniste en 2024 est marqué par une stabilisation par rapport aux pics observés en 2022 et 2023. L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation, calculé par l'Insee, est en effet tombé à 1,1 %, en septembre, selon les premières estimations publiées le 15 octobre 2024. En juillet, il s'était établi à 2,3 %.



Cette tendance baissière a un impact certain sur les perspectives de diminution des taux d'intérêt de la Banque de France, facilitant ainsi l'accès à l'investissement immobilier. Les prix de l'énergie ont, quant à eux, connu une volatilité marquée, influencés par une combinaison de facteurs géopolitiques et économiques.

En effet, après des hausses significatives en 2022 et 2023, les prix ont affiché une tendance à la stabilisation. Sur l'année 2025, une baisse de 9% pourrait être observée malgré une augmentation prévisionnelle des taxes.

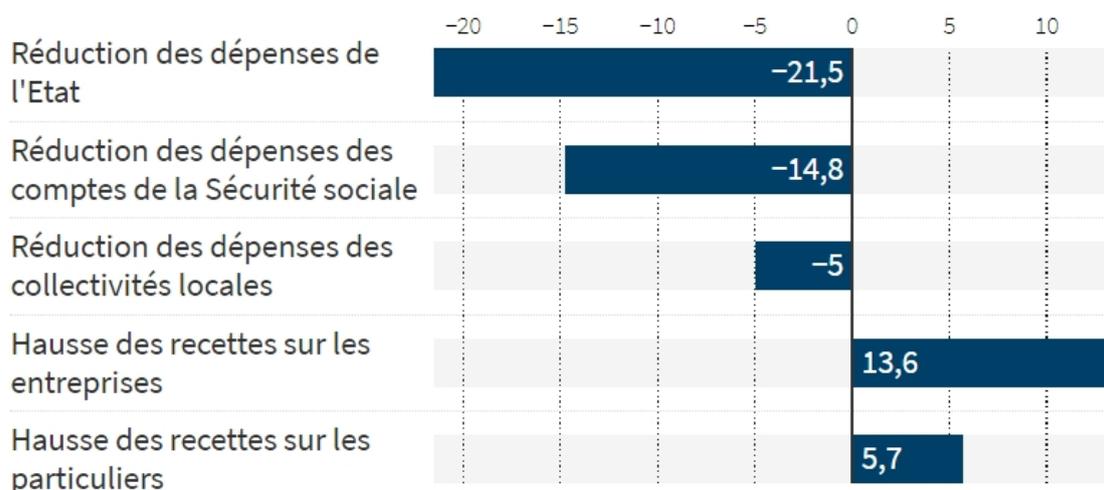
En dépit des perspectives de croissances économiques optimistes, les finances publiques font l'objet d'une grande attention, notamment au regard de la hausse du déficit public depuis ces dernières années.

Le nouveau gouvernement, nommé le 22 septembre dernier après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin et la démission du précédent gouvernement, vise à redresser les comptes publics.

En effet, d'après les prévisions, le déficit public pourrait atteindre environ 7 % du PIB en 2025. Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025 et poursuivre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029.

Pour ce faire, le projet de loi de finances 2025 prévoit des mesures de maîtrise budgétaire de 60,6Md €, avec en détail :

- 41,3 Md€ de réduction des dépenses publiques : dont 21,5 Md€ pour l'État, 14,8 Md€ pour la Sécurité sociale ainsi qu'une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros.
- 19,3 milliards d'euros d'augmentation des recettes via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées.



Depuis lors, elles ont dû s'adapter à une réduction de leur capacité financière, principalement en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'investissement liée à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie. Elles doivent également répondre à des besoins sociaux croissants sur les territoires et investir dans des projets de transition écologique, nécessitant des ressources financières importantes. Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2025 est placée sous le signe de la prudence.

En effet, malgré une baisse de l'inflation, les prix contractualisés sur les deux dernières années ainsi que les différentes revalorisations salariales continuent d'impacter les dépenses de fonctionnement.

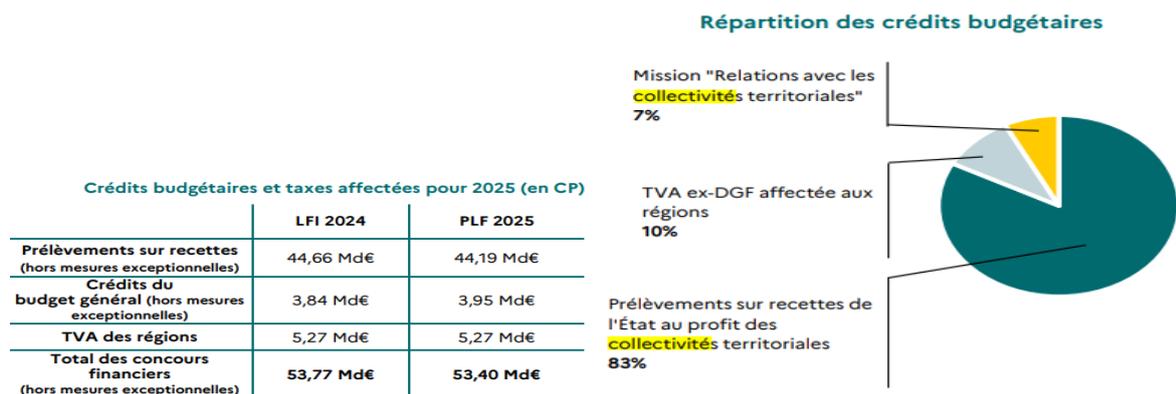
## II – PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Le calendrier du projet de loi de finances 2025 (PLF 25) a été quelque peu bouleversé en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin, qui a entraîné la démission du gouvernement et la nomination d'un nouveau gouvernement le 22 septembre.

Présenté le 10 octobre dernier, le PLF 2025 entend redresser les comptes publics par des mesures de consolidation portant prioritairement sur les dépenses qui représentent 57% du PIB en France contre moins de 50% en moyenne pour les autres pays européens.

Sur les 60Md€ d'économies à réaliser, le PLF prévoit une réduction de 41Md€ sur les dépenses publiques, partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Le PLF 2025 prévoit une quasi-stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales avec une enveloppe de 53,4Md€, contre 53,77Md€ sur la loi de finances 2024.



Source : *Projet de loi de finances 2025*

La contribution des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public portera sur les mesures suivantes :

- Mise en œuvre d'un fonds de réserve : fonctionnant sur un modèle de l'auto-assurance, ce dispositif permettrait de prélever, jusqu'à 3Md€ sur le budget de 450 collectivités présentant un budget de fonctionnement supérieur à 40M€, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement.
- Gel des montants sur la TVA : Maintien du montant transféré de TVA aux collectivités sur 2025 au même niveau que 2024.
- Diminution du taux du Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : le taux passerait de 16,4% à 14,8% à partir du 1er janvier prochain. En outre, le PLF 2025 prévoit de « recentrer » ce dispositif sur les dépenses d'investissement, en supprimant les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, qui avaient été intégrées il y a quelques années.
- Extinction du filet de sécurité 2023 qui constituait un soutien exceptionnel aux collectivités au regard de la hausse de l'inflation.

- Réduction du budget alloué au fonds vert : effectif depuis 2023, ce dispositif de 2,5Md€ destiné à financer des projets liés à la transition écologique dans les territoires, est ramené à 1Md€.

- Relèvement de 3 points par an du taux CNRACL (de janvier 2025 à décembre 2028): hausse de 3 points du taux de cotisation patronale à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

#### A- Les évolutions au sein du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) en 2024

##### a. En matière d'intégration de commune

La ville de Cabriès a été intégrée de manière effective et progressive depuis son entrée en 2022.

- en matière de prévention de la délinquance, le service est effectif depuis 2022
- fin 2024, le SIGV a pris à sa charge la totalité des contrats de téléphonie et se charge de l'infogérance de la totalité du parc informatique de Cabriès, les données informatiques de la ville ont été migrées sur le data du SIGV hormis le site de l'hôtel de ville et le site du centre technique.
- dernier trimestre 2024, 60 % des images des caméras de vidéo protection de Cabriès sont exploitées dans le CSUI

##### b. En matière d'organisation générale

- élection d'une nouvelle Présidente du SIGV
- mise en place d'un délégué à la protection des données (DPO) mutualisé pour le SIGV et les 3 communes membres
- adhésion à la médiation préalable obligatoire auprès du CDG13
- signature d'une convention mutualisée avec le CDG13 pour la participation au titre de la protection sociale complémentaire pour les risques « prévoyance » et « santé »
- démarches préalables pour la dématérialisation des procédures pour les actes budgétaires du SIGV

- adhésion à la convention de participation prévoyance pour la protection sociale complémentaire des agents
- autorisation d'adhésion à la mission de gestion renforcée des carrières des fonctionnaires proposée par le CDG13

### **c. En matière de déploiement de services et d'outils utiles aux communes**

- assistance utilisateurs, administration et expertise sur les infrastructures critiques (Assistance utilisateurs 1<sup>er</sup> niveau : plate-forme d'appel utilisateurs et interventions sur site 1<sup>er</sup> niveau, Administration niveau 2 des infrastructures systèmes, serveurs, réseaux, télécoms et cybersécurité, Assistance administrateurs informatique 3<sup>ème</sup> niveau : support d'expertise sur infrastructures sécurité, systèmes et réseaux. Interventions sur site en cas d'incident majeur ou réponse à incident cybersécurité et Gestion du réseau fibres optiques des communes en tant qu'opérateur télécoms)
- gestion des contrats opérateurs ORANGE, BOUYGUES et SFR (Accès IP : Internet et téléphonie d'entreprise CISCO (marché ORANGE), Accès RTC (analogiques et Numéris) : accès téléphoniques Numéris (RNIS) et analogiques isolés (marché SFR), Gestion de la flotte de forfaits mobiles (marché Bouygues) et Abonnements fourreaux pour les FO des communes opérées par le SIGV : contrat ORANGE WHOLESale
- gestion des contrats de support et maintenance des infrastructures centrales du SIGV (Contrats logiciels système et cybersécurité : VMWare, Oracle, CISCO CUCM, Veeam, Trend Micro, Microsoft Exchange et serveur, Contrats de support et maintenance matériel : Cluster serveurs et stockage DELL (PCA), baies de stockage NETAPP, serveur ORACLE, serveur VEEAM, Cœur de réseau (Backbone), Pare-feu (Firewall) FORTINET et Contrats d'installation, support et maintenance pour les infrastructures de vidéo-protection : GENETEC, caméras, réseau, serveur et stockage)

### **d. En matière de moyens humains**

Il a été enregistré des mouvements dans les effectifs, avec une intégration progressive d'agents correspondant aux besoins du SIGV, soit 15 agents fin 2024

### **e. En matière de moyens matériels**

- Pour la partie informatique :
  - remplacement de la solution WiFi à Bouc Bel Air Simiane Collongue et au SIGV
  - réfection local réseau et sauvegardes au pôle municipal de Sauvecanne a Bouc Bel Air

- Pour la vidéoprotection :
  - déploiement de 12 sites de caméras sur l'intercommunalité :
  - ✓ 6 sites de caméras sur Bouc Bel Air (roseau/pauline de simiane, gratianne, beausoleil, jean d'ormesson, jardin des essences, rond-point violesi, rond-point des caillols)
  - ✓ 3 sites caméras sur Simiane Collongue (pont de putis, village des ormeaux et domaine des marres)
  - ✓ 3 sites de caméras sur Cabries (Mairie centrale et mairie annexe et rond-point de la chèvre)
  - mise en place d'un réseau dédié pour le CSUi

## B- Analyse de l'exercice budgétaire 2024

SECTIONS	DEPENSES			RECETTES			
	I / F	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Budgété	Réalisé	% Encaissé
Investissement		819 521.23 €	473 904.12 €	57.82	773 281.31 €	387 314.25 €	50.08
Fonctionnement		1 536 089.75 €	1 277 337.90 €	83.15	1 345 896.94 €	1 347 538.47 €	100.12
<b>TOTAUX</b>		2 355 610.98 €	1 751 242.02 €	74.34	2 119 178.25 €	1 734 852.72€	81.86

### a- Etat des dépenses et recettes de fonctionnement

**\*Les dépenses réelles de fonctionnement** : 1 277 337.90 € qui correspondent à 83.15 % de la somme votée au budget.

**\*Les recettes réelles de fonctionnement** : 1 347 538.47 € qui correspondent à 100 % des sommes attendues.

Compte tenu de ces résultats, et des reports de l'année n-1 il est constaté un excédent de fonctionnement pour 2024 d'un montant de 260 393.38 €.

Cet excédent s'explique notamment :

- par un décalage dans les recrutements du personnel. Le SIGV ayant été confronté à des difficultés pour recruter du personnel (soit problème de rémunération, soit problème de compétence ou bien pénurie de profil). Mais aussi par l'absence en maladie ordinaire prolongée de deux agents et par la démission de manière anticipée d'un contrat d'apprentissage au sein du service informatique.
- par une forte diminution des frais en matière de télécommunication grâce aux nouveaux tarifs proposés dans le marché public souscrit (marché de la plateforme d'achat à laquelle le SIGV a adhéré).
- par une non réalisation des prévisions de prestations extérieures en matière d'ingénierie informatique (en lien avec une plus grande stabilité des serveurs et des architectures informatiques)

## **b- Etat des dépenses et recettes d'investissement**

\* **Les dépenses réelles d'investissement** : 473 904.12 € qui correspondent à 57.82 % de la somme votée et qui n'a pas pu être mobilisée en totalité sur l'exercice compte tenu notamment des retards pris sur le déploiement des caméras de vidéoprotection sur le territoire (manque du prérequis technique à la charge des communes soit l'arrivée de la fibre au pied des candélabres, délais important dans la commande du matériel), sur la remise des livrables des infrastructures informatique sur Cabriès pour son intégration mais surtout par le décalage dans le temps du retour des financeurs des projets (retour de l'aide du département en décembre 2024 au lieu du mois de juin 2024)

\* **Les recettes réelles d'investissement** : 387 314.25 € qui correspondent à 50.08 % des recettes prévues. L'écart s'explique par la non perception d'une partie des subventions prévues pour 2024 et la non réalisation d'un nouvel emprunt compte tenu de la programmation des installations de caméras à décaler sur l'année 2025.

Compte tenu de ces résultats, il est constaté un déficit d'investissement pour 2024 d'un montant de 29 754.20 € (en intégrant aux résultats de clôture les RAR en dépenses d'investissement 14 472.69 € et en recettes 25 068.44 €).

## **c- Etat des investissements**

En 2024 les investissements principaux qui ont été effectués sont les suivants :

- remplacement de la solution WiFi BBA-SIM-SIGV
- réfection local réseau et sauvegardes PMS
- acquisitions de caméras de vidéoprotection pour le compte des communes membres (environ 12 caméras).

## **d- Estimation du résultat de clôture 2024**

Au moment du présent débat d'orientation budgétaire, les données relatives à la prévision financière 2025 sont issues du compte administratif provisoire 2024 et sont donc données à titre indicatif.

Il apparait ainsi :

- un résultat définitif (Excédent) de la section de fonctionnement de: 260 393.38 €

-un résultat définitif (Déficit) de la section d'investissement de: 29 754.20 €

-soit un résultat total cumulé excédentaire de : 230 639.18 €.

## **C- Les orientations budgétaires pour 2025**

### **a- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement**

Il convient en préambule de préciser que les prévisions indiquées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer dans le cadre du budget primitif 2025 en fonction d'éléments non maîtrisés lors de l'élaboration du ROB.

#### **Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement :**

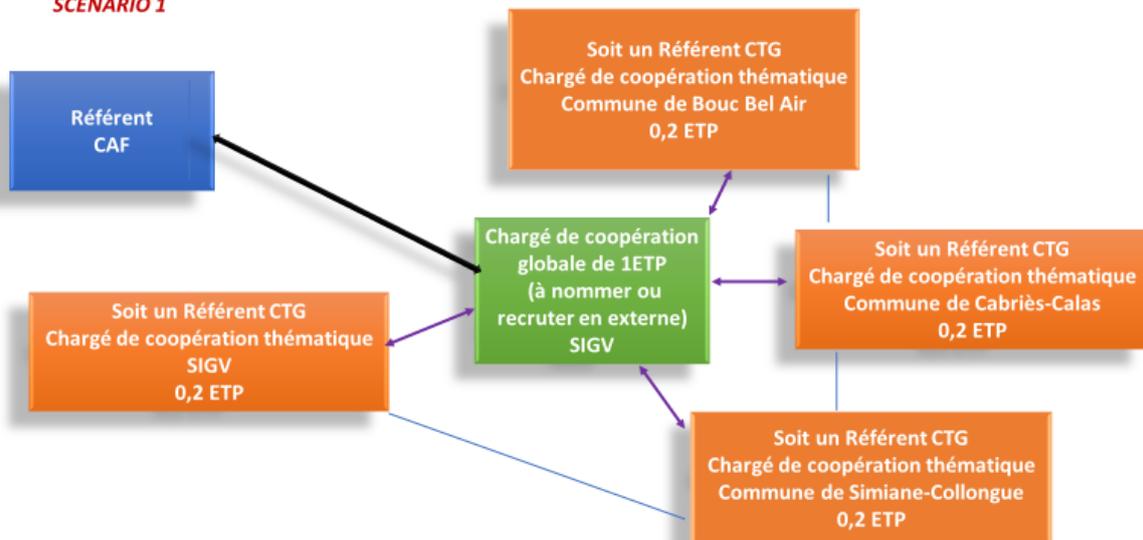
Le budget de fonctionnement pour l'année 2025 prendra en compte les besoins nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions et projets portés par le syndicat dans le domaine de la prévention de la délinquance (qui intègre les missions du service prévention et du service de vidéo protection), celle de la gestion et l'administration des systèmes des télécommunications et du numérique pour le compte de 3 communes: Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Cabriès ainsi que la coordination globale des actions enfance jeunesse des villes dans le cadre des actions ciblées dans la Convention Territoriale Globale de Service aux Familles. Un agent mutualisé a été embauché pour assurer la coordination globale effet courant en avril 2024 par le SIGV pour accompagner les villes dans leurs actions financées ou non par la CAF.

Pour rappel, le coordonnateur jeunesse du SIGV est l'interlocuteur privilégié de la CAF et des référents désignés par chaque entité conformément au schéma de coopération ci-joint :



## SCENARIO 1

## SCHEMA DE COOPERATION



Compte tenu de l'absence de cet agent pour cause de santé, les actions de coordinations ont été supporté à titre transitoire par les agents présents au sein du SIGV (soit la secrétaire générale, la responsable du service prévention et le référent CTG chargé de coopération thématique du SIGV). Les financements CAF ont pu être maintenus compte tenu de l'investissement de l'effectif présent du SIGV et du taux de réalisation important des actions de la CTG pour 2024.

Les dépenses de fonctionnement inscrites aux chapitres 023, 12, 65 et 68 seront impactées compte tenu de l'accroissement de l'activité du syndicat et des investissements à venir. Cela va nécessiter, de réévaluer ses moyens et tout particulièrement dans le domaine des ressources humaines.

Lorsque le service où la dépense était assuré par les villes, les nouvelles dépenses ne représentent que des transferts de charges des communes vers le syndicat.

Les prévisions de dépenses globales de la section de fonctionnement du budget 2025 augmentent de 10.98 % par rapport aux prévisions de 2024.

Le montant des amortissements compte tenu des derniers investissements réalisés augmente de 35% par rapport à 2024.

Enfin, les frais de personnel augmentent mécaniquement en fonction des compétences transférées, de l'intégration progressive des agents sur une année complète et en fonction du choix des membres du bureau d'assurer une continuité de service en interne au service informatique (+10.94 %).

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2024 à BP 2025 (en %)
Virement à la section d'investissement – Chapitre 023	35 033.35	-	47 010.00	+34.18
Charges à caractère général – Chapitre 11	429 446.00	324 657.44	410 089.00	- 4.50
Charges de personnel - chapitre 012	765 440.00	663 237.49	837 407.58	+ 10.94
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	26 590.00	23 380.67	38 929.70	+46.40
Charges financières - chapitre 66	<b>39 580.40</b>	39 580.40	28 448.68	-39.12
<b>Charges exceptionnelles - chapitre 67</b>	-	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et provisions – Chapitre 68</b>	<b>240 000.00</b>	<b>226 481.90</b>	<b>325 677.45</b>	<b>+ 35</b>
Total	1 536 089.75	1 277 337.90	1 687 562.41	+10.98

### Les recettes prévisionnelles de fonctionnement :

Les recettes inscrites restent limitées au montant de l'excédent reporté de l'année N -1 (230 639.18€), à des subventions de fonctionnement (des demandes de subvention de fonctionnement ont été effectuée auprès Fond Interministériel de prévention de la délinquance au titre de la compétence de la prévention de la délinquance et les participations de la CAF au financement de certains postes) et aux participations des communes membres.

Participations des communes : En comparaison des précédents exercices budgétaires, le montant des participations 2025 augmente d'environ 10% compte tenu de l'intégration complète de la ville de Cabriès et de l'extension des périmètres des services mutualisés, du souhait de se doter de ressources humaines complémentaires au service informatique et la nécessité de prévisions obligatoires plus importantes pour les dotations aux amortissements.

Evolution prévisionnelle des montants de participation :

Commune	Réfaction Cabriès	Montant des participations conformément aux taux de répartition  (BBA : 48.56%, Simiane : 18.73%, Cabriès 32.71%)	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	+ 23 871.62 € (65%)	678 168.84 €	702 040.46 €
Simiane-Collongue	+ 12 853.95 € (35%)	261 575.42 €	274 429.37 €
Cabriès	- 36 725.57 €	456 814.30 €	420 088.73 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 396 558.56 €</b>	<b>1 396 558.56 €</b>

L'augmentation entre 2024 et 2025 du montant des participations s'explique principalement par :

- une augmentation du montant des amortissements en lien avec la politique d'investissement du SIGV (création d'un bâtiment pour le siège du SIGV, installation de nouvelles caméras de video protection, création d'un mur d'image et d'un data center, l'acquisition de licences)
- une augmentation des prix des fluides (eau -électricité) et de l'entretien et réparations du bâtiment du siège du SIGV
- une augmentation des charges en personnel (personnel supplémentaire à prévoir : 1 opérateur sur une année complète (agent embauché en juin 2025), 1 chargé de coordination de la CTG sur une année complète (embauché en avril 2024 et un remplaçant le temps de son absence, 2 informaticiens, 1 à compter du mois de mai 2025 et l'autre à compter du mois de juillet 2025). A noter une augmentation du taux de CNRACL qui passe de 31.65 à 34.65 % (soit une augmentation des dépenses en la matière d'environ 9 %).
- des frais nouveaux de redevance en lien avec des acquisitions de licences et logiciels

## **b- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement**

### **Les dépenses prévisionnelles d'investissement :**

Les principales dépenses prévues pour un montant prévisionnel global de **810 378.67 €** sont :

\* chapitre 16 :

remboursement du capital des emprunts 191 151.98 euros

\* au chapitre 20 :

- dans le cadre de la cyber sécurité, mise en place d'un SIEM-SOC, alerte proactive contre cyberattaque ou BASTION contrôle accès admin-éditeurs (50 000 €)

-frais d'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour le dossier d'agrèment du terrain pour le collège de Bouc Bel Air (11 400 €)

- acquisition de logiciels 54 000€ (logiciel de recherche 26 000€ + GLPI 15 000€ + easy exploit 13 000€)

- acquisitions de licences pour 86 120 € (Microsoft 25 000 €, licences firewall FORTINET 20 000 €, licences VMWARE pour sécuriser ORACLE 10 000 €, Licence TREND MICRO 11 000 €, licences téléphonies cisco 18 120 €, CERTEUREROP, TEAMVIEWER, TEAMS, Gotomeeting, PMAD 2 000 €)

-participation équipements DATACENTER BBA 26 589 euros

\* au chapitre 21 :

- la maintenance et le déploiement les caméras sur le territoire de Bouc Bel Air, Simiane-Collongue et Cabriès (à définir en fonction des projets de déploiement de fibre) 125 000 euros

- mise sous supervision le site du CSU et tout particulièrement son datacenter, avec la connexion des sondes de température, dispositifs de sécurité incendie, sécurisation électrique, et alarme intrusion, à un dispositif d'envoi d'alertes email et SMS H24 (20 000 €).

- batteries onduleur du data à évacuer et remplacement du rack de batterie HS SIGV compté 9250 €

- acquisition d'un serveur performant et fiabilisé dédié aux logiciels de vidéo-protection (25 000 euros) et du stockage utile au nouveau logiciel (16 000 euros)

-remplacement d'un bloc de climatisation extérieur en état de non fonctionnement

Evolution de la section d'investissement en dépense :

	BP 2024	CA résultats avec r 2024	BP 2025	Evolution BP 2024 à BP 2025 (en %)
Immobilisations incorporelles - Chapitre 020	239 223.76	163 448.87	231 520.00	-3.22
Immobilisations corporelles - Chapitre 021	255 341.56	137 356.59	250 322.69	-1.96
Immobilisations en cours - chapitre 023	0	0	0	0
Emprunt et dettes assimilées - chapitre 16	187 571.35	187 571.35	191 151.98	+1.90
Total	682 136.67	488 376.81	672 994.67	

**Les recettes prévisionnelles d'investissement :**

\* au compte 021 virement de la section de fonctionnement : 47 010 €

\* au compte 13 : les subventions attribuées par le Département et par l'Etat pour les projets d'amélioration du maillage des caméras de vidéoprotection, d'acquisition de logiciel de recherche pour le CSUI et matériels associés 121 268.44 €

\* au compte 10 : FCTVA pour un montant de 22 055.16 €

\* au compte 040 : les amortissements des immobilisations pour un montant de 315 677.45 €

\* au compte 1641 emprunts : 163 817.86 €

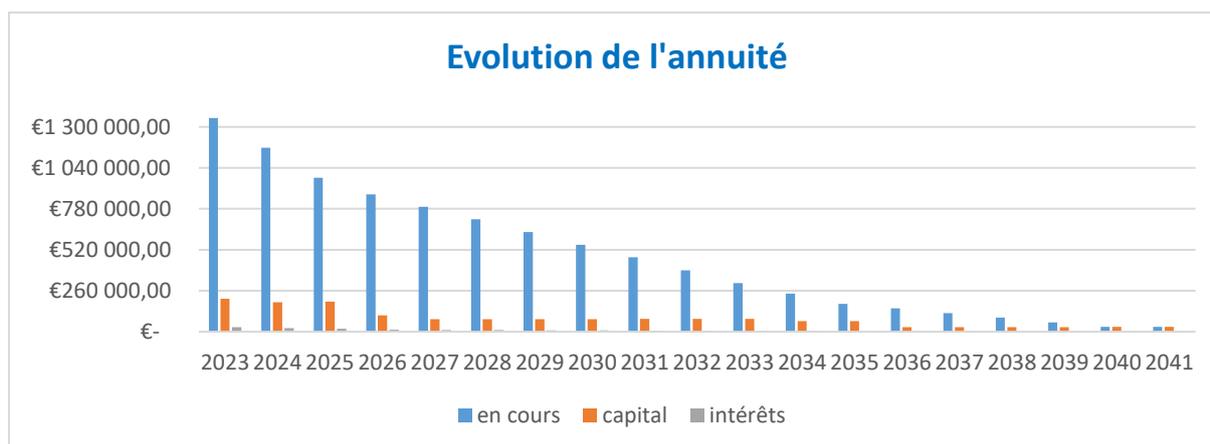
## c - Perspectives d'évolution de la dette

Evolution de la dette :

Années	Dette en K au 1er janvier	Annuités	Capital	Intérêts	Capital au 31/12
2023	1 563 975,04 €	236 461,90 €	208 484,50 €	33 090,78 €	1 355 490,54 €
2024	1 355 490,54 €	225 837,76 €	187 571,35 €	38 266,41 €	1 167 919,19 €
2025	1 167 919,19 €	223 133,72 €	191 151,98 €	31 981,74 €	976 767,21 €
2026	976 767,21 €	129 940,13 €	104 319,45 €	25 620,68 €	872 447,76 €
2027	872 447,76 €	103 728,98 €	79 491,40 €	24 237,58 €	792 956,36 €

Perspectives et date d'extinction de la dette :

	en cours	capital	intérêts
2024	1 167 919,19 €	187 571,35 €	38 266,41 €
2025	976 767,21 €	191 151,98 €	31 981,74 €
2026	872 447,76 €	104 319,45 €	25 620,68 €
2027	792 956,36 €	79 941,40 €	22 211,83 €
2028	713 151,46 €	79 804,95 €	19 913,78 €
2029	633 029,07 €	80 122,35 €	18 159,66 €
2030	552 585,41 €	80 443,65 €	15 182,33 €
2031	471 816,50 €	80 768,91 €	12 831,12 €
2032	390 718,30 €	81 098,17 €	10 824,62 €
2033	309 286,86 €	81 431,47 €	8 117,26 €
2034	242 851,26 €	66 435,55 €	5 754,10 €
2035	176 074,15 €	66 777,11 €	3 962,01 €
2036	147 618,00 €	28 456,20 €	2 165,71 €
2037	118 811,79 €	28 806,21 €	1 815,70 €
2038	89 651,27 €	29 160,52 €	1 461,39 €
2039	60 132,07 €	29 519,20 €	1 102,71 €
2040	30 249,78 €	29 882,29 €	739,62 €
2041	30 249,78 €	30 249,78 €	372,13 €



<b>Charges financières de la dette en 2024</b>	
Capital (dépense emprunt pour 2023)	187 571.35 €
Amortissement (dépense investissement 2024)	110 795,56 €
intérêts Emprunts (dépense de fonctionnement 2023)	38 266.41 €
Solde ICNE (dépense fonctionnement 2023)	18 007.94 €

<b>Caractéristique de la dette pour 2023</b>	
Encours	1 167 919.19 €
Nombre d'emprunts	6

<b>Répartition par prêteur auprès des établissements de financements en 2024</b>	
CAISSE EPARGNE	1 060 505.13 €
Caisse Française de Financement Local	58 167.94 €
CREDIT AGRICOLE	49 246.12 €
	<b>1 167 919.19€</b>

## **d- Le détail des prévisions programmées pour 2025**

Il apparaît, qu'au titre des propositions d'inscriptions de dépenses de fonctionnement, et d'investissement pour l'année 2025, les prévisions correspondent :

### En matière d'informatique :

- évolution des infrastructures et des outils informatiques mutualisés (mises à niveau et mises en conformité, fusion et la simplification des annuaires et messageries informatiques, renforcement des dispositifs de cyber-sécurité, mise à disposition d'outils de communication unifiée et de travail collaboratif)
- services mutualisés (centre de service informatique pour les utilisateurs, poursuite de la prestation de DPO, abonnements et gestion des réseaux voix et données opérés)
- logiciels métiers et contrats propres pour le syndicat (Evolution des fonctionnalités sur le logiciel de gestion des tickets informatiques GLPI ; Contrat de support et d'expertise système, réseaux et sécurité)
- supervision du Data Center du SIGV

### En matière de vidéo protection :

- déclaration des caméras complémentaires que le CSUI devra exploiter en 2025
- maintenance préventive et curative du système de vidéo protection d'environ 250 caméras
- amélioration du maillage des caméras en fonction du déploiement de la fibre sur le territoire du syndicat suite à l'obtention de subventions fin 2024
- service mutualisé de visualisation des images de vidéoprotection en temps réel par des opérateurs
- acquisition d'un logiciel de recherche analytique de vidéoprotection du CSUI
- mise en place du nouveau marché de vidéoprotection en septembre 2025

### En matière de prévention de la délinquance :

- coordination des actions fléchées dans la stratégie de la prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire du syndicat 2023-2027
- mise en place du service médiation aux abords des écoles de l'ensemble des communes membres et dans les écoles
- élargissement des suivis individualisés des jeunes dans les écoles primaires et des jeunes de plus de 16/25 à la commune de Cabriès
- élaboration et réalisation de chantiers éducatifs sur les 3 communes
- augmentation des créneaux horaires pour les permanences de la maison de la justice
- prise en charge des familles en difficultés de l'ensemble du territoire du SIGV
- mise en place d'un point information jeunesse (PIJ) pour les communes membres

### En matière de mise à disposition de terrains viabilisés pour la construction ou l'extension de collèges :

Le budget 2025 du syndicat ne sera financièrement pas impacté par des dépenses d'investissement générées par le projet de reconstruction du collège Georges Brassens hormis sur le volet étude : mise à jour du dossier d'accord du terrain sur le secteur Montauray à Bouc Bel Air.

### En matière des actions en faveur de l'enfance, jeunesse et famille :

- coordination des actions fléchées dans le cadre de la CTG Grand Vallat sur l'ensemble du territoire du syndicat 2023-2027

## **D- Les ressources humaines**

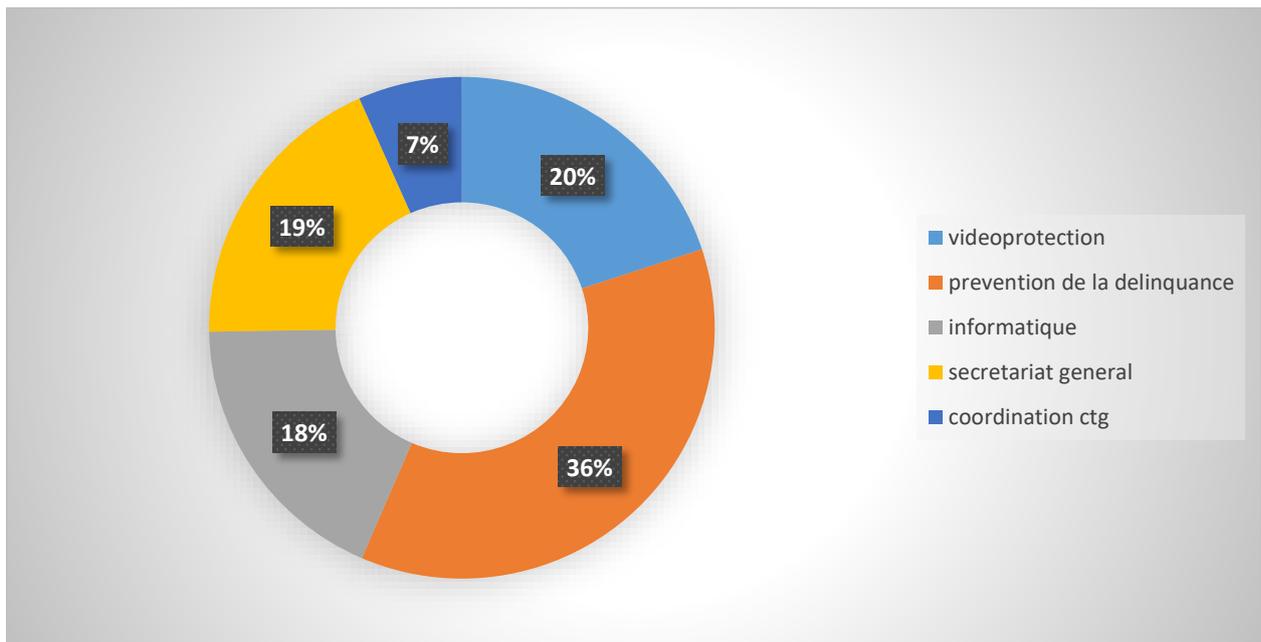
### **a- Structure et évolution des effectifs**

Présentation de l'effectif au 31 décembre 2024 par service (16) :

- pour le service prévention de la délinquance (6 agents) : 1 Assistante Socio-Educative et 1 Assistante Sociale, 3 postes de médiateurs, 1 emploi civique chargé de l'accueil de la maison du droit.
- pour le service informatique et télécommunications (3 agents) : 1 DSI recruté au grade d'ingénieur principal, 1 informaticien au grade de technicien et 1 informaticien en contrat d'apprentissage.

- pour l'administration du syndicat (3 agents) : 1 secrétaire générale, 1 assistante administrative chargée des RH et de l'organisation et suivi des conseils syndicaux, 1 assistante administrative chargée du suivi du budget et des marchés publics.
- pour le CSUI (3 agents): 1 chef de salle et 2 opérateurs de vidéosurveillance
- pour la coordination des actions de la CTG du grand vallat (1 agent) : 1 coordonnatrice globale des actions de la CTG

**Répartition des agents par service au 31 décembre 2024 :**



**Répartition des agents par type de contrat au 31 décembre 2024 :**

	Agents de droit public	Agents mis à disposition	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2020	10	0	1	2		13	12.50
2021	11	0	1	1	1	14	13.30

2022	13	0	0	1	1	16	14.30
2023	11	0	0	2	1	14	12.90
2024	14	0	0	1	1	16	15.05

## **b- Dépenses de personnel sur l'exercice 2024**

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

	Traitement de base	NBI*	Indemnité de résidence et SFT**	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire et indemnités congés payés	CIA***	Avantages en nature	Contributions patronales
<b>PERMANENTS</b>								
Titulaires	167 140.55 €	800.37€	8 785.12 €	€	44 007.29 €	12017.73 €	- €	86 277.02 €
Non titulaires	160 622.54 €	€ -	5 417.73 €	€	49 112.45€	19 800.46 €	- €	67 276.10 €
<b>NON PERMANENTS</b>								
Non titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat Aidé	-	-	-	-	-	-	-	-
Apprenti	20 422.86 €	-	-	-	-	-	-	351.31 €

\***NBI**: Nouvelle Bonification

Indiciaire

\*\***S.F.T**: Supplément Familial de Traitement

\*\*\***CIA**: Complément Indemnitaire Annuel

A cela s'ajoute 1715.00 EUR d'indemnités versées aux élus et 601.08 EUR de cotisations patronales.

## **c- Durée effective du travail**

L'ensemble des agents du SIGV réalise déjà 1607 heures de travail effectif, posées par le décret du 25 août 2000 et réaffirmés par la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, calculé de la façon suivante :

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
<b>Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines</b>	-104
<b>Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail</b>	-25
<b>Jours fériés</b>	-8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	228
<b>Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures</b>	1596 h
<b>+ Journée de solidarité</b>	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	1 607 heures

Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail suivants:

- **Service Administratif :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service Informatique :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service CISPD :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.  
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.
- **Service CSUI :**  
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.

#### **d- Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2025**

L'objectif fixé était de professionnaliser le SIGV en structurant les services et en stabilisant les équipes pour rendre les services mutualisés aux communes de manière efficace.

Le personnel du syndicat va augmenter en nombre progressivement suite à l'intégration de Cabriès et de nouvelles missions confiées au SIGV :

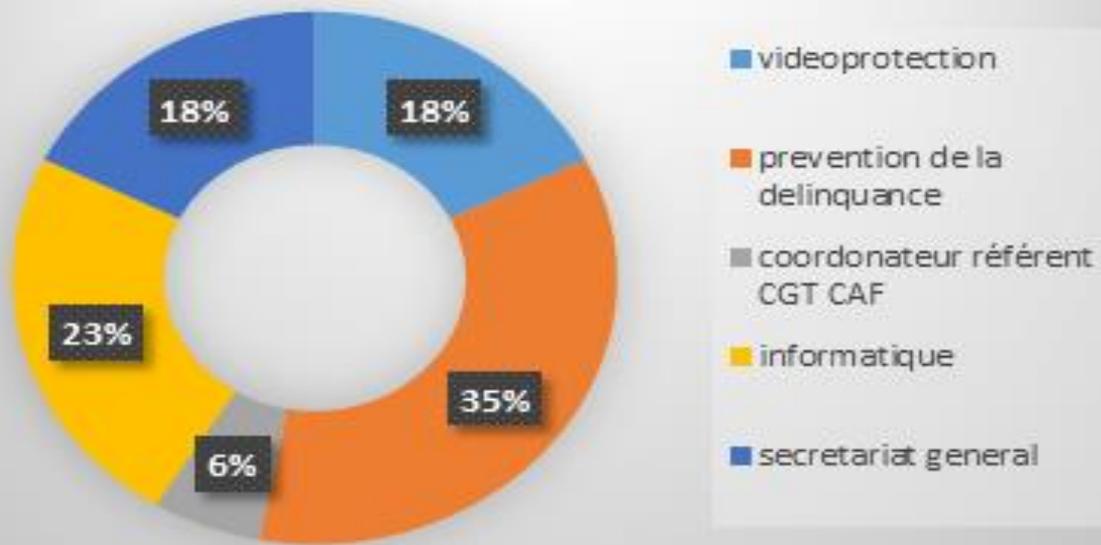
- un coordonnateur jeunesse référent CTG CAF sur une année complète (recrutement en avril 2024) et un remplaçant de cet agent pendant son absence
- un agent opérateur de vidéoprotection sur une année complète (recrutement depuis juin 2024)
- un informaticien Administrateur Système et Réseau, à recruter à compter du mois de mai 2025
- un informaticien premier niveau à compter du mois de juillet 2025
- un emploi civique supplémentaire pour venir en appui du secrétariat général en l'absence prolongée de l'assistante administrative chargé du suivi des dossiers RH et des comités syndicaux

	Fonctionnaires	Contrat de droit public	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2025	10	7	0		2	19	17.8

Le budget 2025 du syndicat, et pour sa section de fonctionnement enregistré sur le compte 64 – dépenses Ressources Humaines, 824 821.62 €

64111	Rémunération principale titu	228 140,00 €
64112	Supp familial et indemnité de résidence titu	10 605,00 €
64113	Nbi	800,00 €
64118	Autres indemnités	60 007,00 €
64131	Rémunérations non titulaires	175 252,00 €
64132	Supp familial et indemnité de résidence	5 837,00 €
64138	Primes et autres indemnités	93 210,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	- €
6417	Rémunérations des apprentis	4 150,00 €
6451	Cotisations a l' u.r.s.s.a.f.	103 169,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	83 807,62 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c.	9 743,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00 €
6456	Versement fnc du supplément familial	5 000,00 €
6457	Cotisations sociales liées a l'apprentissage	351,00 €
6474	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (cnas)	3 472,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 718,00 €
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	23 800,00 €
6488	AUTRES CHARGES	2 760,00 €

## Répartition prévisionnelle des agents par filière



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_01_02
Objet :	Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20250228-25_01_02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20250228-25_01_02-DE-1-1_0.xml	text/xml	981 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 25.01.02 Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20250228-25_01_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	701.8 Ko
<b>Annexe (Rapport de présentation)</b> Nom original : ROB 2025 annexe delib 25.01.02.pdf Nom métier : 21_RP-013-241300425-20250228-25_01_02-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.5 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mars 2025 à 11h55min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mars 2025 à 11h55min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 mars 2025 à 11h55min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 mars 2025 à 11h56min04s	Reçu par le MI le 2025-03-03